

**Tribunal administratif de Chalons en champagne, 2 juillet 2018, n° 1800820 (Fin de vie, Dispositions législatives, Experts, Désignation, Missions)**

02/07/2018

Dans ce litige de longue date, une nouvelle expertise médicale avait été demandée. Mais les experts désignés ont demandé à être dessaisis de leur mission.

Le juge des référés du Tribunal de Châlons-en-Champagne ordonne alors qu'il soit procédé à une nouvelle expertise confiée à un collège de médecins. Les missions de ces experts sont précisées dans cette ordonnance du 2 juillet 2018.